

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2025

Convocation du 02/09/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DUDÉ

DCM2025-09-093 **Lotissement des Maligrattes – retour des concessionnaires, appui technique ingénierie territoriale pour consultation maîtrise d'œuvre, orientation projet pour personnes âgées :**

Acte 8.5 : Domaine et compétence par thèmes – politique de la ville, habitat, logement

Monsieur le Maire rend compte du retour des concessionnaires sur le projet de lotissement des Maligrattes :

Kyrielle/Saumur agglompropreté : préconisation d'une collecte en porte à porte avec des bacs individuels par foyers. Des points de déposes seront à créer aux entrées des impasses envisagées.

Le projet définitif est souhaité pour avis avant validation du Permis d'aménager (PA).

Régie des eaux (eau et assainissement) : transmission des cahiers des charges concernant le descriptif technique des réseaux et équipements qui devront répondre aux dernières normes en vigueur.

Les ouvrages devront respecter scrupuleusement les cahiers des charges avant transfert des réseaux à la communauté d'agglomération.

ENEDIS : une demande spécifique doit être déposée sur la plateforme. Une réflexion devra être apportée sur le souhait de créer ou non des bornes de recharge (à voir avec le SIEMML).

Anjou numérique – fibre : une demande spécifique doit être déposée sur la plateforme.

Meldomys : Concernant la localisation des logements sociaux prévus à proximité du parc existant de la résidence de la Crécillonnière, Meldomys indique qu'il serait pertinent que le positionnement du bâtiment prévu le plus au nord soit modifié afin de ne pas créer un vis-à-vis trop important avec les terrasses des pavillons existants.

Meldomys indique également qu'il travaille sur le projet « 5 place de la mairie » (rédaction du DCE en cours – réponse attendue en fin d'année ou début d'année prochaine) et parallèlement affiche une programmation relativement forte sur l'EPCI du Saumurois avec notamment 313 logements à sortir

dans les 5 prochaines années dont 76 logements à Allonnes, 12 à Vivy, 8 à Vernantes et 62 à Longué-Jumelles. La volonté du Conseil d'Administration de ne pas augmenter le taux d'endettement de l'organisme qui est déjà très haut, l'oblige à répartir le plus équitablement possible ses programmations sur l'ensemble des EPCI du département. Fort de cette contrainte, Meldomys aurait la capacité de programmer cette nouvelle opération à partir de 2029.

ORANGE : une demande devra être transmise lorsque le dossier sera plus avancé (stade PA).

Saumur Habitat : pas de retour

SDIS : pas de retour

ANTARGAZ : pas de retour

Il précise également que les agents de l'ingénierie territoriale du département travaillent actuellement sur une aide à la préparation du cahier des charges pour retenir le maître d'œuvre tout en veillant à la gestion intégrée de l'eau. Un contrôle sera fait concernant les capacités de la station d'épuration. Ils proposent d'intégrer dans ce dossier la gestion de la voie dénommée « avenue Goupil de Bouillé » située à l'est du futur lotissement.

Enfin, le projet âge et vie étant abandonné, une réflexion doit être menée sur le devenir de ce secteur dans le futur lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte des préconisations des concessionnaires de réseaux et de l'avancement du travail de l'ingénierie territoriale.

Décide d'abandonner le projet dédié aux personnes âgées sur ce secteur de la commune et de le remplacer par des terrains en accession à la propriété.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Guillaume DUDÉ



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

